



N° 2213

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

DOUZIÈME LÉGISLATURE

Enregistré à la Présidence de l'Assemblée nationale le 24 mars 2005.

PROJET DE LOI

*portant diverses dispositions d'adaptation
au droit communautaire dans le domaine des **marchés
financiers,***

(Renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan,
à défaut de constitution d'une commission spéciale dans les délais
prévus par les articles 30 et 31 du Règlement.)

PRÉSENTÉ

AU NOM DE M. JEAN-PIERRE RAFFARIN,

Premier ministre,

PAR M. THIERRY BRETON,

ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Nota.- Ce projet de loi a été retiré avant publication.
Lettre du Premier ministre du 29 mars 2005.
(J.O. *Lois et Décrets du 1^{er} avril 2005*).

